

# Lutte contre la corruption

*Exigences Thématiques*

*Projet pour consultation publique*



The Institute of  
**Internal Auditors**

# Exigence thématique relative à la lutte contre la corruption

Le Cadre international des pratiques professionnelles® (International Professional Practices Framework®) de l'IIA comprend les Normes mondiales d'audit interne™ (Global Internal Audit Standards™), les Exigences thématiques et les Orientations mondiales. Les Exigences thématiques sont obligatoires et doivent être utilisées conjointement avec les Normes, qui font autorité en matière de pratiques requises.

Les Exigences thématiques définissent des attentes claires pour les auditeurs internes en établissant une base minimale pour l'audit de domaines de risque spécifiques. Le profil de risque de l'organisation peut obliger les auditeurs internes à prendre en compte d'autres aspects du sujet, notamment les réglementations locales.

La conformité aux Exigences thématiques renforcera la cohérence des activités d'audit interne et améliorera la qualité, la fiabilité et les résultats des services d'audit interne. Ultimement, les Exigences thématiques contribuent à rehausser le niveau professionnel de l'audit interne.

Les auditeurs internes doivent appliquer les Exigences thématiques conformément aux Normes internationales de l'audit interne. La conformité aux Exigences thématiques est obligatoire pour les missions d'assurance et recommandée pour les missions de conseil.

L'Exigence thématique est applicable lorsque le sujet correspond à l'un des éléments suivants :

- Le sujet d'une mission inscrite au plan d'audit interne.
- Lorsqu'identifié lors de la réalisation d'une mission.
- Le sujet d'une mission demandée qui ne figurait pas dans le plan d'audit interne initial.

Toutes les exigences individuelles ne s'appliquent pas nécessairement à chaque mission, et certaines peuvent être satisfaites par d'autres approches. Si une exigence est exclue ou remplacée par d'autres exigences réglementaires ou contractuelles ou si elle est traitée par la mise en œuvre de procédures conformes aux Normes mondiales d'audit interne, la justification doit être documentée et conservée. La conformité sera évaluée lors des évaluations de qualité.

**Pour plus d'informations, voir le Guide de l'utilisateur de l'Exigence thématique relative à la lutte contre la corruption.**

## Lutte contre la corruption

La corruption est définie de manière générale comme l'abus d'un pouvoir confié à des fins privées<sup>1</sup> et se produit aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La corruption englobe un large éventail de comportements contraires à l'éthique et/ou illégaux qui nuisent à l'intégrité, à la transparence et à l'équité dans la prise de décision. La corruption est un type spécifique de fraude; cette Exigence thématique vise à couvrir la corruption y. On estime que les coûts financiers de la corruption ont un impact significatif sur l'économie mondiale, ce qui souligne le besoin critique de programmes de lutte contre la corruption et de contrôles rigoureux. Non seulement la corruption affaiblit la confiance dans les organisations, les entreprises, le gouvernement et les élus, mais elle peut également causer des dommages irréparables aux communautés où elle se produit.

Toute organisation est exposée au risque de corruption, quelle que soit sa taille, son secteur d'activité ou sa juridiction. L'impact final de la corruption est largement déterminé par 1) l'environnement externe dans lequel l'organisation opère, 2) la manière dont l'organisation conçoit ses processus et contrôles internes pour fonctionner dans cet environnement, et 3) la culture éthique au sein de l'organisation.

Les facteurs externes qui augmentent les risques de corruption comprennent les régions et les environnements où les contraintes réglementaires ou opérationnelles sont faibles dans les organisations de services financiers et les secteurs professionnels spécifiques (tels que le droit, la comptabilité et l'immobilier); les pays en proie à des troubles gouvernementaux ou à une faible application des lois et des règlements; les régions où la corruption persistante et systémique est normalisée dans les pratiques de gouvernance; l'instabilité géopolitique; la volatilité des marchés; les régions où les ressources clés sont contrôlées par un petit nombre; les régions où la concurrence est féroce pour les marchés émergents; et les régions où les secteurs public et privé sont fortement imbriqués (tels que l'utilisation des ressources naturelles).

Le paysage de la corruption externe peut être traversé en établissant une gouvernance, une gestion des risques et des contrôles appropriés et adéquats pour atténuer les risques de corruption. C'est là que les fonctions d'audit interne, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, peuvent jouer un rôle essentiel en aidant les organisations à prévenir, détecter et atténuer la corruption.

Si le rôle des fonctions d'audit interne dans la lutte contre la corruption est largement discuté et encouragé dans de nombreuses régions, il n'est pas toujours obligatoire. L'audit interne est particulièrement bien placé pour évaluer le ton au sommet de l'organisation, évaluer les contrôles sur les tiers et les autres processus commerciaux susceptibles d'être corrompus, identifier les indicateurs et les anomalies et donner l'assurance que les contrôles sont conçus et mis en œuvre de manière appropriée pour atteindre les objectifs de l'organisation.

---

1. Office des Nations unies contre la drogue et le crime et Pacte mondial des Nations unies, *An Anti-Corruption Ethics and Compliance Programme for Business : Un guide pratique* (New York : Nations unies, 2026), <https://businessintegrity.unodc.org/bip>.



Il est important que la fonction d'audit interne s'assure qu'elle dispose de l'autorité nécessaire pour effectuer un travail d'assurance et de conseil sur des sujets liés à la lutte contre la corruption, conformément à la réglementation en vigueur, à son mandat et à sa charte. Il est également important de comprendre que la corruption est un sujet technique; par conséquent, la fonction d'audit interne doit mener ses travaux dans ce domaine en fonction du niveau de compétence et d'expertise dont elle dispose. Si la fonction d'audit interne ou tout auditeur interne joue un rôle dans le programme de lutte contre la corruption ou dans des éléments tels que les protocoles de dénonciation, les auditeurs concernés doivent prendre en compte l'objectivité et divulguer leur rôle si nécessaire pour s'assurer que l'étendue de la mission d'assurance n'est pas affectée.

Bien que le nombre et les types de schèmes de corruption varient, les normes internationales, les orientations sectorielles et les organismes de réglementation se concentrent généralement sur les risques de corruption dans ces domaines :

- **La corruption et les pots-de-vin**, tels que l'offre d'un avantage indu à un agent public ou à une autre partie pour l'influencer à agir, ou le fait de recevoir quelque chose de valeur après avoir utilisé ses fonctions officielles au profit d'un ou de plusieurs tiers.
- **Les dons caritatifs et politiques**, tels que les paiements déguisés en contributions politiques à un candidat particulier ou un don à une organisation caritative comme moyen de corruption.
- **Les conflits d'intérêts**, tels que les circonstances qui créent un risque d'influence des intérêts personnels sur le jugement ou les actions professionnelles.
- **Les dons d'entreprises**, tels que le don d'actifs organisationnels pour dissimuler des pots-de-vin ou des intentions corrompues.
- **Les paiements de facilitation**, tels que les fonctionnaires qui demandent ou exigent le versement de petits pots-de-vin officieux pour accélérer des actions de routine ou administratives.
- **Les déficiences comptables**, telles que la faiblesse des contrôles financiers permettant aux transactions corrompues de ne pas être détectées, y compris la manipulation des données financières pour dissimuler des activités corrompues.
- **Cadeaux et divertissements**, tels que l'offre et la réception de cadeaux dépassant le seuil acceptable pour l'organisation, ou d'autres formes de divertissements visant à influencer ou à récompenser des actes inappropriés.
- **Embauche de parties liées**, par exemple, embauche d'une personne pour rendre service à un tiers en échange d'un avantage inapproprié.
- **Les voyages sponsorisés**, tels que la prise en charge des frais de voyage et d'accommodation pour les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions officielles.
- **Les parrainages**, comme le fait de déguiser les bénéficiaires de fonds ou d'actifs promis afin de dissimuler le versement d'un avantage indu à l'organisation.

Cette exigence thématique couvre le rôle de l'auditeur interne dans la fourniture d'une assurance et de services de conseil pour le programme et les activités de lutte contre la corruption d'une



organisation, y compris ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Pour évaluer correctement les efforts de lutte contre la corruption au sein d'une organisation, les auditeurs internes doivent comprendre les implications en termes de risques pour leur organisation et reconnaître les indicateurs de corruption qui peuvent nécessiter une enquête plus approfondie. La conformité à cette Exigence thématique ne fournit pas l'assurance absolue qu'une fonction d'audit interne détectera tous les actes de corruption au sein d'une organisation. Cette Exigence thématique ne couvre pas la réalisation d'enquêtes sur les activités de corruption.

## Évaluation de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle en matière de lutte contre la corruption

---

Cette Exigence thématique fournit une approche cohérente et complète de l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle en matière de lutte contre la corruption. Les exigences représentent une base minimale pour l'évaluation.

### **Gouvernance**

#### ***Exigences***

Les auditeurs internes doivent évaluer les aspects suivants de la gouvernance de l'organisation en matière de protection contre la corruption :

- A.** Le conseil d'administration et la direction générale s'engagent à lutter contre la corruption au sein de l'organisation. Le conseil d'administration approuve et supervise un programme de lutte contre la corruption établi par la direction générale, qui comporte des éléments proactifs et adaptables permettant de faire face à l'évolution des risques, conformément aux réglementations pertinentes, aux valeurs de l'organisation et aux stratégies de gestion des risques. La haute direction promeut l'intégrité en donnant clairement le ton au sommet, en récompensant les comportements éthiques et en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption. En l'absence d'un programme formel de lutte contre la corruption, les éléments fondamentaux de la conformité tels que la formation, le signalement, la discipline et la surveillance sont en place pour gérer les risques liés aux interactions corrompues.

- B.** Les politiques et les procédures sont documentées et établies pour définir et évaluer les activités de lutte contre la corruption. Ils couvrent l'éthique, la dénonciation, et d'autres programmes pour détecter et traiter les activités inappropriées, le signalement, et la discipline. Les politiques définissent les comportements interdits tels que les cadeaux inappropriés et les conflits d'intérêts, ainsi que l'établissent des procédures pour travailler avec des tiers. Les politiques s'alignent sur les exigences réglementaires et légales applicables et sont périodiquement révisées et mises à jour si nécessaire.
- C.** Les rôles et responsabilités de l'organisation en matière de gestion de la lutte contre la corruption sont définis. Ils détaillent les responsabilités en matière de leadership, d'appropriation et de surveillance du programme, notamment en ce qui concerne l'expression des préoccupations, les enquêtes et la responsabilisation du personnel en cas d'activités inappropriées. Les politiques et les procédures traitent de la manière dont les préoccupations sont communiquées et examinées, identifient les personnes qui doivent être informées et décrivent les méthodes de communication confidentielle si nécessaire. Les personnes responsables de l'efficacité des efforts de lutte contre la corruption disposent de qualifications, d'une formation, d'une ancienneté, d'une autorité, d'un soutien, de ressources, d'une autonomie et d'un accès suffisants à l'organe de surveillance et à la direction générale.
- D.** Des protocoles de communication avec les parties prenantes concernées sont définis, en conformité avec les lois juridictionnelles, et comprennent des rapports en temps utile sur l'état des performances, les risques, la conformité, et les allégations signalées (en particulier les violations des lois et des règlements). Outre le conseil d'administration et la direction générale, les parties prenantes concernées comprennent les opérations, la gestion des risques, la conformité, le service juridique, les ressources humaines, les enquêteurs externes et les fournisseurs d'assurance, les forces de l'ordre, la sécurité de l'information, l'approvisionnement, et d'autres.

## Gestion des risques

### *Exigences*

Les auditeurs internes doivent évaluer les aspects suivants de la gestion du risque de corruption par l'organisation :

- A.** Les processus d'identification, d'évaluation, d'examen et de gestion continus des risques de corruption sont normalisés et exhaustifs, comprennent des rôles et des responsabilités définis et traitent suffisamment les principaux risques pertinents pour l'organisation (tels que les risques stratégiques, de réputation, éthiques, opérationnels, financiers, de conformité commerciale, géopolitiques et juridiques). L'évaluation des risques tient compte de la juridiction de l'organisation et des changements réglementaires, du recours à des tiers, des types de biens et de services produits et échangés par l'organisation, et des interactions avec le public.
- B.** Les réponses aux risques sont adéquates et valides sur la base du classement et de la hiérarchisation des risques. Les réponses sont approuvées, mises en œuvre, examinées, contrôlées, évaluées et ajustées si nécessaire.



- C.** Des processus sont en place pour gérer et, si nécessaire, faire remonter les problèmes de corruption qui se posent, afin de garantir la redevabilité.

## Processus de contrôle

### *Exigences*

Les auditeurs internes doivent régulièrement évaluer l'efficacité des contrôles suivants, mis en place par la direction, concernant les efforts de l'organisation en matière de lutte contre la corruption.

- A.** Un programme organisationnel de lutte contre la corruption et/ou les fonctions de conformité disposent de ressources suffisantes, sont maintenus et, ensemble, préviennent, détectent et corrigent les actions qui pourraient conduire à la corruption.
- B.** Les politiques et procédures de lutte contre la corruption sont complètes, adaptées aux risques de l'organisation et tenues à jour. Ces politiques et procédures sont claires, communiquées et accessibles à tous les employés et à toutes les parties concernées et, avec les normes éthiques et les valeurs de l'organisation, elles sont intégrées dans les activités quotidiennes de l'organisation. Il existe des politiques et des procédures spécifiques pour faire face aux risques importants de corruption identifiés dans l'introduction.
- C.** Des programmes de formation et de sensibilisation sont mis en œuvre, maintenus et exigés pour tous les employés afin de les sensibiliser aux politiques, procédures et processus de lutte contre la corruption. Le niveau et la spécificité de la formation sont proportionnels au niveau de risque de corruption associé au poste et aux responsabilités.
- D.** Des programmes de dénonciation ou d'autres mécanismes de signalement complémentaires sont en place pour détecter et prévenir les tentatives de corruption. Les canaux de dénonciation sont établis et sécurisés de manière appropriée, de même que les protections des dénonciateurs. Les procédures de dénonciation sont alignées sur les lois et règlements en vigueur dans les différentes juridictions.
- E.** L'organisation a mis en place des contrôles suffisants pour faciliter l'identification et la prévention de la corruption, tels que l'application de la séparation des tâches, l'établissement de niveaux d'approbation appropriés pour les transactions ou les activités, l'examen et la conservation de la documentation requise et la création de comptes généraux spécifiques pour l'enregistrement de certains types de transactions (tels que les cadeaux, les dons et les parrainages). En ce qui concerne les processus financiers, des contrôles internes sont mis en place pour garantir que les documents financiers de l'organisation et les pièces justificatives sont représentés de manière juste et précise et que les transactions sont correctement enregistrées.
- F.** Des protocoles de revue diligente et des activités de contrôle sont établis pour les relations avec les tiers, y compris les fournisseurs, les entrepreneurs, les sous-traitants, les prestataires de services externalisés, les autres agences et les consultants.
- G.** Un suivi permanent et des tests réguliers des processus opérationnels susceptibles d'être corrompus et des contrôles sont effectués, et les éléments du programme de lutte



contre la corruption fonctionnent comme prévu, y compris la vérification de la fiabilité des informations.

- H. Des protocoles de réponse aux incidents, de signalement et de remédiation sont établis, y compris des normes d'application, des protocoles d'enquête, des processus d'escalade basés sur la gravité, des examens post-incidents et une analyse des causes profondes. Les organisations examinent les enseignements tirés des mesures coercitives et prennent des mesures disciplinaires et correctives. Les activités de mise en œuvre sont appliquées de manière cohérente, respectent les exigences légales et garantissent un traitement juste et équitable dans l'ensemble de l'organisation.
- I. Des pratiques existent pour aider à prévenir les événements futurs et soutenir un environnement d'amélioration continue, comme l'analyse des activités d'application pour en tirer des enseignements.

### À propos de l'Institut des auditeurs internes

L'Institute of Internal Auditors (IIA) est une association professionnelle internationale qui compte plus de 265 000 membres dans le monde et a délivré plus de 200 000 certifications Certified Internal Auditor® (CIA®) dans le monde entier. Fondé en 1941, l'IIA est reconnue dans le monde entier comme le leader de la profession d'audit interne en matière de normes, de certifications, d'éducation, de recherche et de conseils techniques. Pour plus d'informations, visitez le site [theiia.org](http://theiia.org).

### Droit d'auteur

© 2026 The Institute of Internal Auditors, Inc. Tous droits réservés. Pour toute autorisation de reproduction, veuillez contacter [copyright@theiia.org](mailto:copyright@theiia.org).



The Institute of  
Internal Auditors

#### **Siège mondial**

1035 Greenwood Blvd., Suite 401  
Lake Mary, FL 32746 USA  
Téléphone : +1-407-937-1111  
Fax : +1-407-1101

